

D E C R E T N° 16/PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance n°8/GPRD du 11 Janvier 1964, portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant forma-
tion du Gouvernement;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. de LARROCHE Serge, Administrateur des Affaires
d'Outre-Mer, 7° échelon, de retour de congé est nommé Conseiller
Technique auprès du Président du Conseil, chargé de la Défense,
des Affaires Intérieures et de la Sécurité.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera./.-

PRESIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT,

PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

YHOMADEGBE-TOMETIN

S.M.APITHY

ONS :

10

1D

5